BULLETIN COMMUNAL

OBERMORSCHWIHR

mai - juin *2023*

PERMANENCE DU MAIRE

En cas de nécessité
prière de prendre rendez-vous

FERMETURE DE LA MAIRIE

Du 16 juin au 26 juin 2023
Le secrétariat sera uniquement ouvert
Les mardis de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h
et les jeudis
De 8 h à 12 h 30.et de 14 h à 17 h 30

ETAT-CIVIL

LES ANNIVERSAIRES DE MAI :

86 ans	M. Henri BOMBENGER, le 29 mai
85 ans	Mme Léonie STRUSS, le 17 mai
83 ans	Mme Marlyse BANNWARTH, le 15 mai
80 ans	Mme Albertine LEIBER, le 18 mai
77 ans	Mme Nicole HERTZOG, le 3 mai
73 ans	M. Lucien WUEST , le 24 mai

LES ANNIVERSAIRES DE JUIN :

92 ans	Mme Jacqueline FECHTER, le 3 juin
89 ans	Mme Odile ZIESSEL, le 24 juin
87 ans	M. Pierre GUETH, le 12 juin
76 ans	Mme Michèle HIGELE, le 12 juin
71 ans	Mme Michelle WUEST, le 15 juin
71 ans	M. Pierre FECHTER, le 29 juin
70 ans	M. Yves BURY, le 19 juin

Avec nos meilleurs vœux de santé !

NAISSANCE

Jean, fils de Christelle BOEGLIN et de Jean-Bernard VORBURGER
le 20 février 2023

Nos félicitations aux parents et tous nos vœux au bébé !

AGENDA

MAI

07	Fête Patronale
13	Journée Citoyenne

ASSOCIATIONS

LA HASE : SOIREE QUILLES

Une soirée « Quilles » est organisée par La HASE le

Jeudi 11 mai à partir de 19 h
À la Piste de Quilles de Herrlisheim

Repas sur inscription 12 €

Les inscriptions peuvent être faites auprès de
Madame MULLER Marie-Thérèse au 03.89.49.32.44

INFORMATIONS COMMUNALES

La 7ème édition de la Journée Citoyenne aura lieu le

SAMEDI 13 MAI 2023

N'hésitez pas à vous inscrire en mairie.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Nous rappelons que par arrêté du 23 juin 2020, tous travaux nécessitant l'utilisation d'outils ou d'appareils tels que tondeuses, motoculteurs, taille bordures, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies etc... ne sont autorisés que dans les créneaux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 20 h
- le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

QUETE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Cette année, la quête en faveur de la Ligue Départementale du Haut-Rhin pour la recherche contre le cancer aura lieu **À partir du 2 Mai 2023**

Nous vous prions de bien vouloir réserver un accueil favorable à nos quêteurs bénévoles, que nous remercions d'avance pour leur implication.

SACS RECYCLABLES / Tournée de rattrapage

Nous rappelons à tous les usagers que les collectes tombant un jour férié sont rattrapées conformément au calendrier 2023 .
Il est impératif de vous y référer et de ne pas laisser trainer les sacs de tri pendant plusieurs jours, pour éviter l'encombrement des trottoirs.
Nous comptons sur votre civilité.

Nous vous rappelons la possibilité de suivre les informations communales en temps réel en téléchargeant l'application IILLIWAP sur votre téléphone.

Les personnes ne disposant pas d'un smartphone peuvent transmettre leur numéro de téléphone à la mairie. Celle-ci établira une liste de diffusion pour envoyer les informations urgentes par SMS.

CONTENEUR A VERRE

Le conteneur à verre se trouvant au terrain de jeux sera supprimé pour raison de sécurité.
Il est demandé à chacun de ne plus y jeter bouteilles et autres contenants en verre et d'utiliser les bacs se trouvant à côté du parking de la salle Côté Jardins.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2022

Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du budget qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	***45 001.11 €***
Recettes :	***137 765.16 €***
Excédent :	***92 764.05 €***

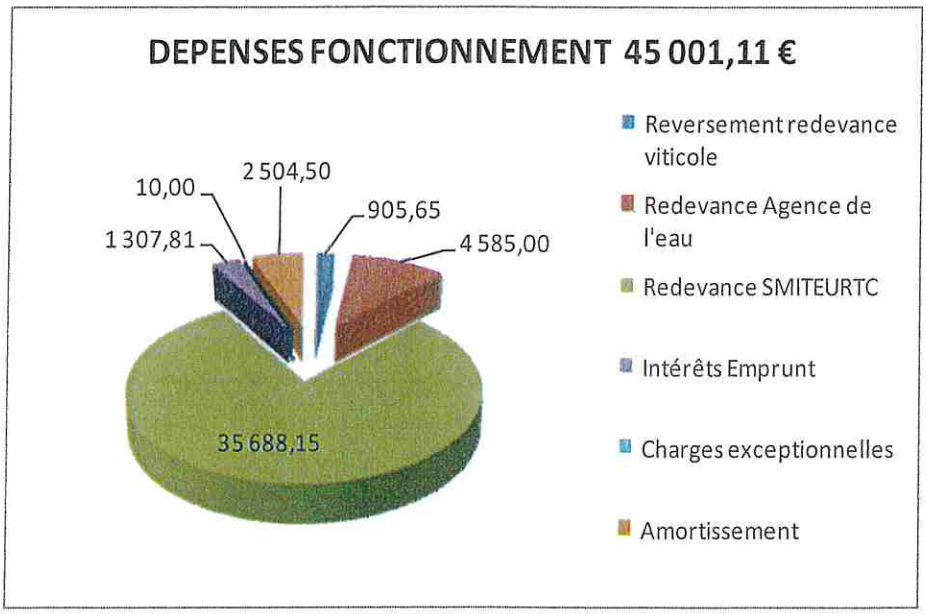

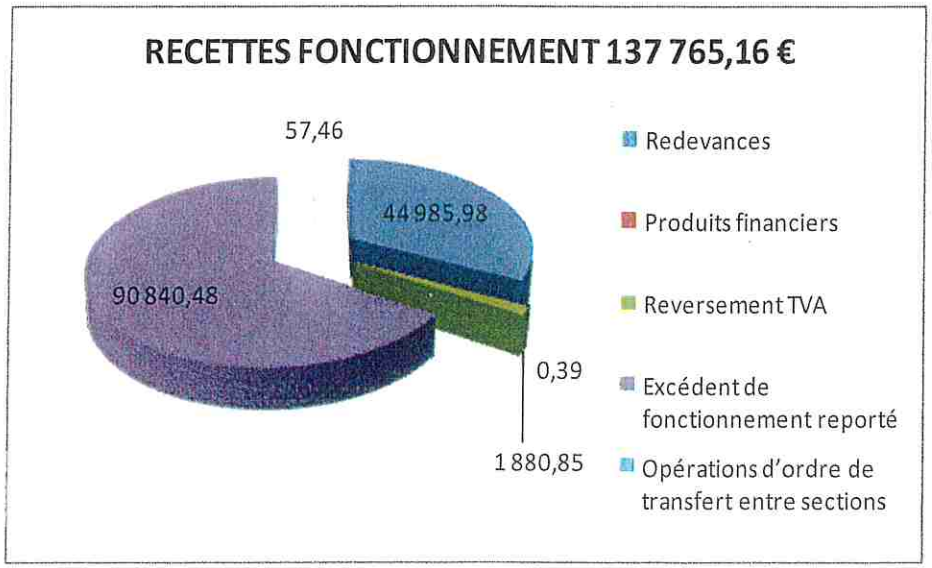

Section d'Investissement	
Dépenses :	*179 067.76 €*
Recettes :	*175 655.00 €*
Déficit :	*- 3 412.76 €*

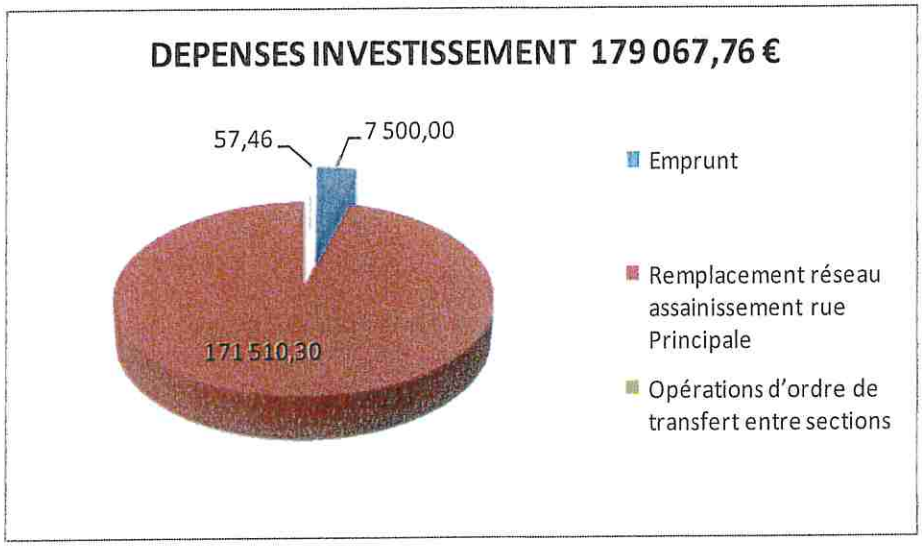

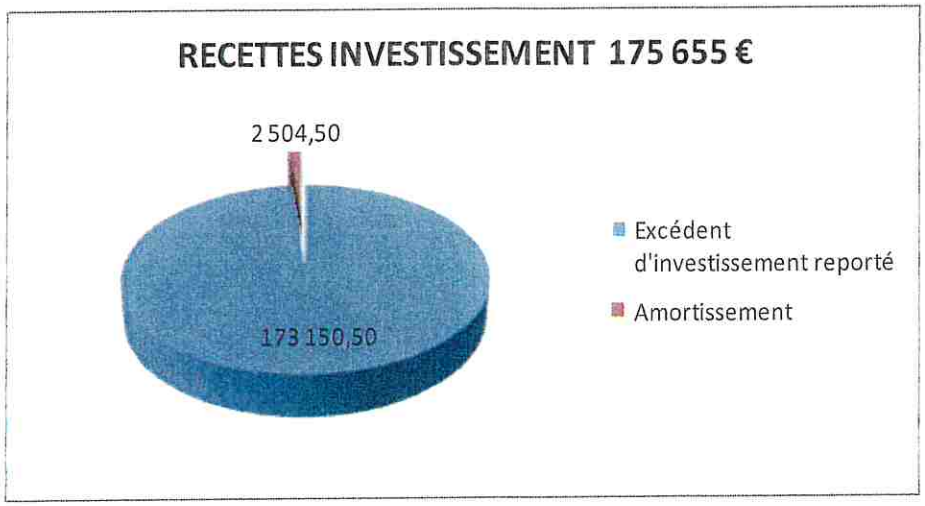

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement : excédent	**92 764.05 €**
Résultat d'investissement (001) :	**- 3 412.76 €**
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	**3 412.76 €**
En report à nouveau en section de Fonctionnement (002) :	**89 351.29 €**

Budget Primitif 2023

Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2023 / Assainissement et l'arrête comme suit :

Section de Fonctionnement		*Section d'Investissement*
Dépenses : 129 058.00 €		*Dépenses : 86 521.00 €*
Recettes : 129 058.00 €		*Recettes : 86 521.00 €*

Tarifs 2023

- Fixation du montant de la redevance 2023 :

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :
Maintient le montant de la redevance assainissement à 1,90 € par m3 d'eau

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, maintient les tarifs 2021 de la PAC comme suit :
Redevance de base par logement individuel: 2 000 €
Collectifs : par logement supplémentaire : 500 €

L'ESSENTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif 2022

Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du budget qui se présente comme suit :

Section d'e Fonctionnement	
Dépenses :	*369 552.69 €*
Recettes :	*640 485.60 €*
Excédent :	*270 932.91 €*

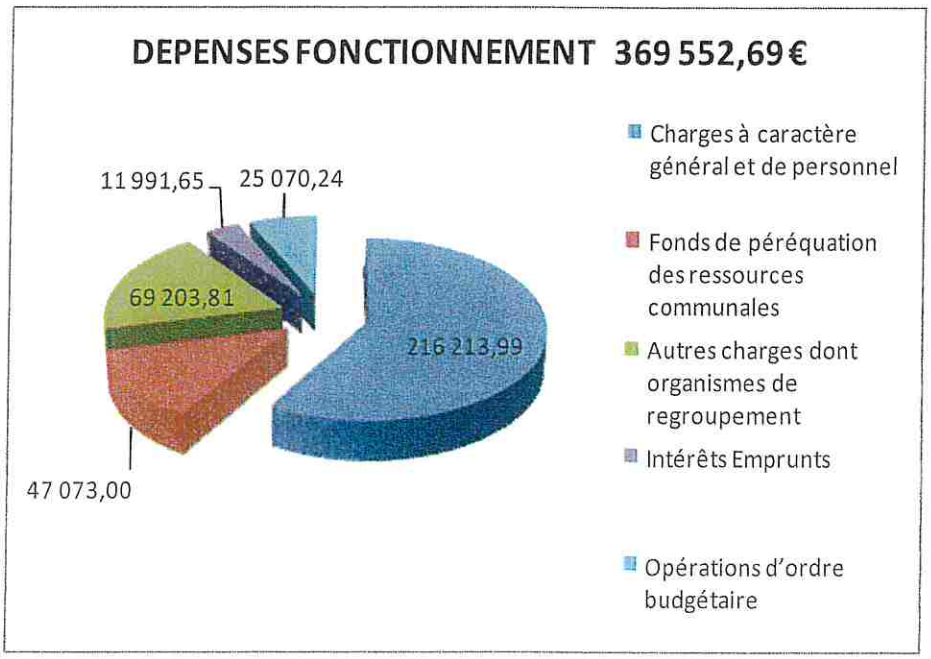

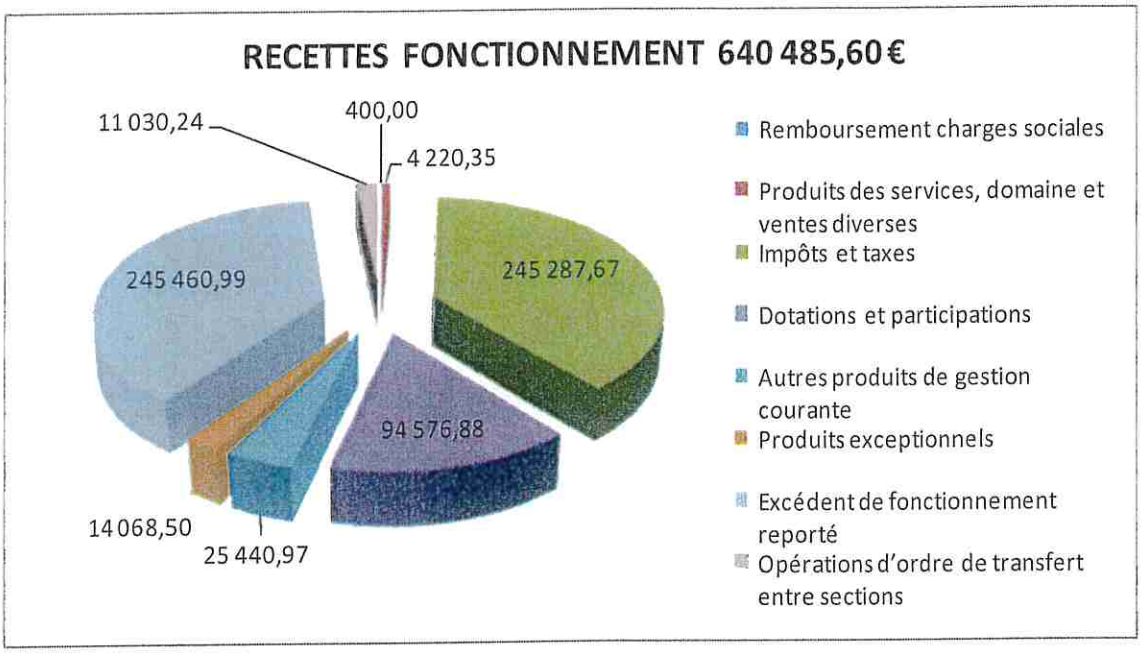

Section d'Investissement	
Dépenses :	***383 362.15 €***
Recettes :	***357 055.52 €***
Déficit :	***- 26 306.63 €***

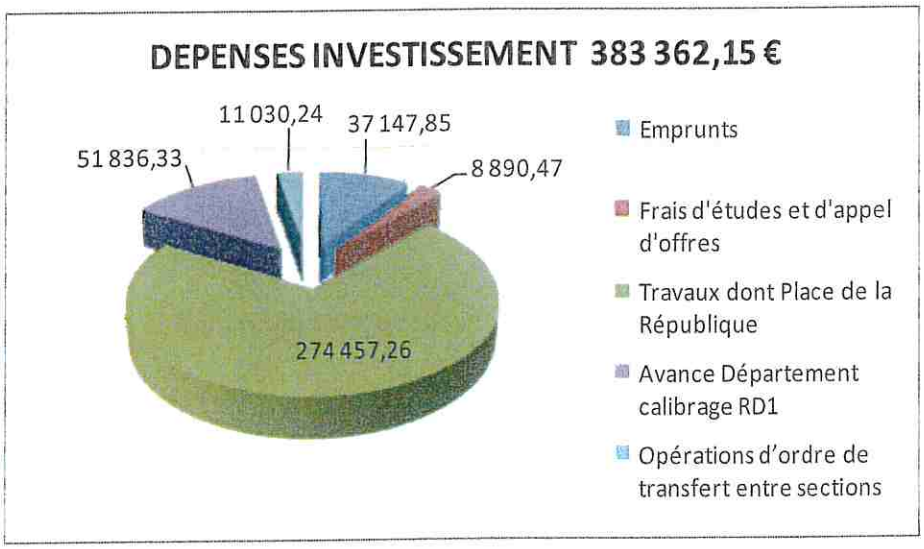

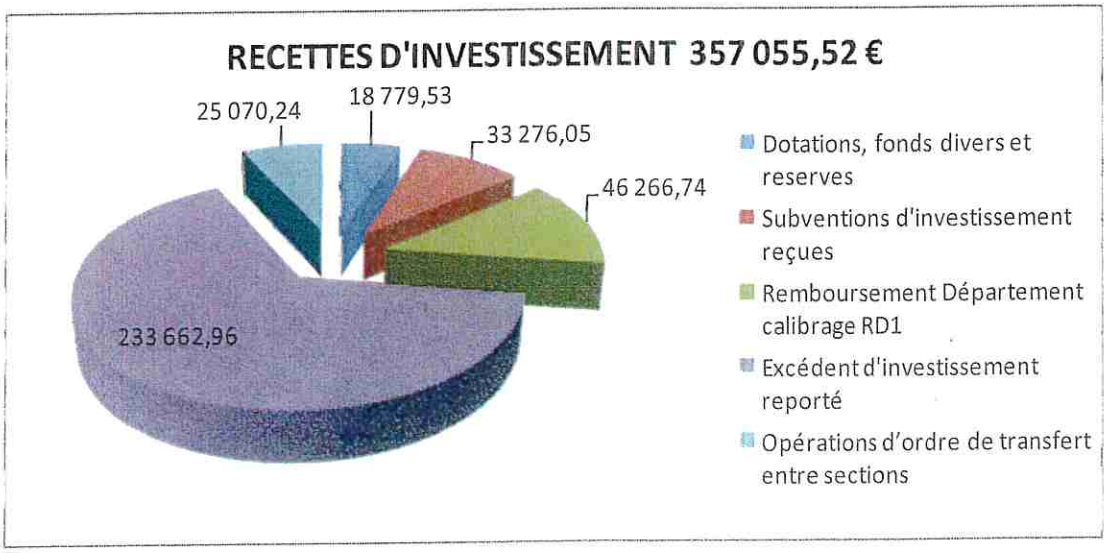

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement :	**270 932,91 €**
Résultat d'investissement (001) :	**- 26 306.63 €**
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	**73 306.63 €**
(dont 47 000 € de restes à réaliser)	
En report à nouveau en section de Fonctionnement (002) :	**197 626.28 €**

Fixation des taux d'imposition 2023.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2023.

Le Conseil municipal,
DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- **Taxe foncière (Bâti)** **: 28,68 %**
- **Taxe Foncière (Non bâti)** **: 49,73 %**
- **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux** **: 14,71 %**
- **meublés non affectés à l'habitation principale**
- **CFE** **: 23,63 %**

Budget Primitif 2023.

Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2023 / Principal et l'arrête comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses : 637 315 €	**Dépenses : 490 302 €**
Recettes : 637 315 €	**Recettes : 490 302 €**

Aliénation d'un chemin rural à Marbach : régularisation

L'Association de l'Abbaye de Marbach est propriétaire du site situé en majeure partie sur notre ban communal;
A l'occasion de la future cession du Bâtiment BIECHLER, section 12 parcelle n° 29, il s'avère qu'un coin dudit bâtiment empiète sur notre chemin communal dit Langenberweg.
Un PV d'arpentage provisoire définit la surface concernée à 34 m2.
Il d'agit maintenant de régulariser cet état de fait et de procéder à la cession de ce petit bout de chemin soit 34 m2 à l'euro symbolique, au profit de l'Association de l'Abbaye de Marbach
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : - D'APPROUVER la cession d'une partie de sentier communal accolé à la parelle n° 29- section 12 à l'Association de l'Abbaye de Marbach

DIVERS

CALENDRIER DES MESSES - 1er semestre 2023
OBERMORSCHWIHR

Dimanche le 7 Mai 2023 à 10 h - Fête Patronale
Dimanche le 21 Mai 2023 à 11 h

Toutes les autres messes célébrées dans les communes voisines sont consultables sur le lien interparoissial

APPEL A LA VIGILANCE :

Si vous partez en vacances,
n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie.
Des formulaires " Opération Tranquillité Vacances "
sont à votre disposition à la Mairie

PROTECTION DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS :

Comme chaque année, la municipalité est tenue d'instituer un registre nominatif de ceux et celles qui auront demandé l'aide de la commune en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, tempête...) La demande d'inscription dans ce registre est **volontaire.**

Qui est concerné ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus

- Les personnes de plus de 60 ans bénéficiant de l'Allocation Personnalisée à
- l'Autonomie
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées

Comment se faire inscrire ?

Si vous souhaitez votre inscription dans ce « registre nominatif », adressez-vous au secrétariat de Mairie

ASSISTANTE MATERNELLE

Assistante maternelle dispose d'une place pour accueillir votre enfant de 0-3 ans ou un Périscolaire.
Amplitudes horaires de 7 h 30 à 18 h 15.
Pour tout renseignement contacter Mme BÉA Emmanuelle au 06.51.79.10.45

MAISON A LOUER

A louer à Obermorschwihr, une maison rénovée de 114 m2 avec 3 chambres pour début septembre 2023.
Tél. 06.80.91.00.25

IMPRIME A LA MAIRIE D'OBERMORSCHWIHR
Directeur de la publication : Bertrand HEYBERGER Maire
TEL. 03 89 49 26 93 - FAX. 03 89 49 28 50
Courriel : mairie.obermorschwihr@wanadoo.fr